

CONCOURS PHOTO

UNE ARCHITECTURE SINGULIÈRE

Le centre d'art et de photographie NEGPOS organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes.

1. THÈME DU CONCOURS

La photo aura pour thème : **l'architecture singulière.**

Mettre en lumière les divers regards portés sur ces architectures **de Nîmes Métropole et du département du Gard** qui sortent de l'ordinaire, et qui se remarquent par leur caractère unique, leur singularité. La photographie pourra montrer l'architecture dans son ensemble, ou bien un détail.

Elle sera accompagnée d'un **titre, d'un court texte expliquant son choix**, ainsi que le parti pris du cliché.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert **jusqu'au 31/05/24.**

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

- . Chaque participant présentera **1 photographie au maximum.**
- . Les participants **devront envoyer leur photo par mail** : negposphoto@free.fr (ou via Wetransfer) et pourront également **publier leur photo accompagnée de son titre sur Instagram** en identifiant NegPos @negposphotographie.
- . Remplir le document de participation préalablement téléchargé sur le site internet et **l'envoyer par mail (avec la photo).**
- . La photo pourra être en couleur ou en noir et blanc, au format numérique avec une résolution d'au moins 300 dpi (de qualité suffisante pour en faire un tirage).
- . Photomontages et retouches très légères acceptés.
- . Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Monsieur Patrice LOUBON, directeur artistique de la galerie NegPos.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- *La pertinence du sujet (respect du thème proposé) ;*
- *L'originalité (choix du sujet)*
- *La technique et l'intérêt artistique (le cadrage, la composition, la lumière...)*

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il ne respecte pas le règlement ou suspecte une fraude. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

6. RÉCOMPENSES

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors de la prochaine édition du festival *Les villes invisibles*, organisé à l'occasion du Mois de l'Architecture en Occitanie. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du **31/07/2024**.

Premier prix :

. Une **adhésion d'une valeur de 150 euros** à l'association NegPos sera offerte au premier lauréat.

Prix pour les 3 lauréats :

. L'ensemble des lauréats auront leur **cliché publié dans la revue Fotoloft** du centre d'art et de photographie NegPos. Un **tirage** des photographies sélectionnées sera offert et exposé au sein de la Galerie NegPos à l'occasion d'**ARTXINÎM**.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Date de naissance.....

Civilité.....

Nationalité.....

Téléphone.....

Adresse mail.....

Je soussigné(e)

. souhaite participer au concours photo organisé par NegPos ;

. déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions ;

. autorise à utiliser ma photographie pour tout support de communication ou toute exposition.



Titre de la photographie.....

Texte explicatif (choix du sujet, du point de vue, du cadrage, ressenti...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature :

// Bulletin à retourner par mail à l'adresse suivante : negposphoto@free.fr (accompagné de la photo)